BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA VALORISATION DES GARANTIES DE LA BIDC

FEVRIER 2025

1. PRESENTATION DE LA BIDC

1.1 VISION, MISSION ET OBJECTIFS DE LA BIDC

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), bras financier de la CEDEAO, est une institution financière internationale couvrant 15 Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Depuis janvier 2007, elle est organisée en une entité unique disposant de deux guichets dont l'un destiné à la promotion du secteur privé et l'autre au développement du secteur public. Son capital s'élève à 2 500 000 000 d'UC[1], détenu à 70% par les Etats membres, les 30% restant ouverts à souscription pour les non-régionaux.

Pour remplir sa mission d'instrument privilégié de lutte contre la pauvreté, de création de richesse et de promotion de l'emploi en vue du bien-être des populations de la sous-région, la BIDC travaille aux côtés de la Commission de la CEDEAO qui donne les orientations stratégiques et l'impulsion politique.

Pour financer ses activités, la Banque a recours à deux grandes catégories de ressources : les ressources internes à la communauté et les ressources externes. Les ressources internes s'entendent par celles mobilisées dans la sous-région et concernent notamment les ressources en capital, les ressources sur les marchés financiers régionaux, les fonds spéciaux à mettre en place.

Quant aux ressources extérieures, elles ont trait à celles mobilisées auprès de partenaires financiers bilatéraux ou multilatéraux tels que les gouvernements, les banques multilatérales de développement ou d'autres banques ou institutions financières internationales.

La vision de la BIDC est d'être la première institution régionale de financement de l'investissement et du développement en Afrique de l'Ouest et un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, de création de richesse et de promotion de l'emploi, en vue du bien-être des populations de la région.

1.2 ORGANISATION

La BIDC est dirigée par un Président assisté de trois vice-présidents. Son siège social est établi à Lomé, en République togolaise. Elle emploie des agents ressortissants de tous les pays membres de la CEDEAO.

La BIDC est dotée d'un Conseil des Gouverneurs et d'un Conseil d'Administration. Conformément aux statuts qui régissent la BIDC, le Conseil des gouverneurs est

[1] Une unité de compte=1 droit de tirage spécial du FMI.

l'instance suprême de prise de décision qui se réunit au moins une fois l'an. Le Conseil d'Administration conduit les opérations générales de la Banque et se réunit au moins quatre fois l'an.

1. 3 ACTIVITES ET DOMAINES D'INTERVENTION

La BIDC intervient dans le secteur public notamment le développement rural, les infrastructures de base, le secteur social, l'énergie et l'eau etc. et dans le secteur privé pour les infrastructures marchandes, les industries et services, les services financiers et appuis aux PME, les transactions à court terme.

Elle effectue ses financements sous formes de prêts directs à moyen et long terme, de prises de participation, de cofinancements ou syndication de prêts, l'octroi de lignes de crédit et mise en place d'accords - cadre de refinancement, d'émission et garantie d'emprunts, d'obligations, de bons et titres, d'opérations d'ingénierie financière et de services financiers et de financements à court terme.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de ses activités et aux fins de garantir la bonne fin des financements accordés, la Banque accepte les sûretés tant mobilières qu'immobilières données par ses clients en couverture de leurs engagements. Il apparaît dès lors nécessaire de procéder à une valorisation périodique des garanties constituées, afin de s'assurer de leur validité et de la consistance de leurs assiettes. C'est dans cette optique que la Banque avait fait effectuer une première mission de valorisation en 2019. Plus de cinq ans après, la Banque lance la deuxième édition. Dans le cadre de cette deuxième mission de valorisation, la BIDC est à la recherche de :

- un(e) consultant anglophone pour la valorisation des biens situés dans les pays anglophones de la CEDEAO (LOT 1) et
- un(e) consultant francophone pour la valorisation des biens situés dans les pays francophones de la CEDEAO (LOT 2).

3. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la mission est de procéder à une valorisation des actifs mobiliers et immobiliers affectés en garantie par la clientèle de la Banque, afin d'actualiser la valeur des actifs nantis ou hypothéqués.

La mission concerne les biens listés en annexe.

4. OBJECTIF SPECIFIQUE

La mission du Consultant consiste à :

- Procéder à une valorisation des biens donnés en garantie, déterminer la valeur vénale desdits biens en précisant les hypothèses et méthodologies utilisées (au moins 2 méthodes devront être utilisées) et émettre une opinion d'expert sur la valeur des sûretés mobilières et immobilières détenues en portefeuille selon une approche conforme aux normes IFRS.

5. RESULTAT ATTENDU

Au terme de la mission du Consultant :

- La Banque dispose d'une information complète sur la valeur des garanties mobilières et immobilières dont elle est bénéficiaire.

6. LIVRABLES

Au terme de ses travaux, le Consultant fournira en français et en anglais

- Un rapport détaillé de valorisation de chaque garantie précisant les hypothèses et méthodologies utilisées (au moins 2 méthodes devront être utilisées) ;
- Une synthèse générale de toutes les garanties valorisées ainsi que le montant de leurs valorisations (préciser la quote-part de la BIDC lorsqu'il s'agit de cofinancement).

Les livrables seront transmis en versions physique et électronique.

7. DEROULEMENT DE LA MISSION

Dans le cadre de sa mission, le Consultant disposera de toute la documentation disponible sur la mission et de toutes informations jugées nécessaires pour la mise en œuvre des présents termes de référence (conventions de crédit et de garantie, précédents rapports de valorisation ...). La mission se déroulera dans les différents pays où sont situées les garanties.

8. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les cabinets doivent répondre aux critères suivants :

- Être une personne morale ;
- Être immatriculé dans un pays de la CEDEAO ;
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Avoir du personnel technique bilingue (français et anglais) ;
-Avoir réalisé des missions similaires.

9. COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'expertise recherchée est pluridisciplinaire, notamment en matière d'audit, comptabilité, droit …. Aussi, le profil qui fera l'objet de la sélection est-il celui d'un

Cabinet rassemblant tous les pôles de compétences nécessaires pour la valorisation des biens servant d'assiettes aux garanties de la Banque.

Pour les besoins de la mission, l'équipe du Consultant devra :

- Avoir une bonne connaissance du droit OHADA applicable notamment aux sûretés applicables aux pays francophones de la CEDEAO ;
- Avoir une bonne connaissance en matière d'audit et de normes IFRS ;
- Avoir une bonne connaissance des différentes méthodes d'évaluation d'actifs ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans la valorisation d'actifs mobiliers et immobiliers ;
- Avoir une très bonne aptitude à communiquer de façon claire et à exposer des problématiques techniques, financières et juridiques en anglais et en français.

Aussi, l'équipe du Consultant devra-t-il comprendre au minimum le personnel suivant :

a) un (01) chef de mission, auditeur/Expert-comptable avec au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle,

b) en fonction des sûretés, un ou des experts en évaluation de fonds de commerce, de matériel et équipements industriels et professionnels et de valeurs mobilières avec au moins sept (7) ans d'expérience, et

c) un (01) expert en évaluation immobilière, avec au moins sept (7) ans d'expérience.

Les experts doivent être nantis d'un agrément administratif ou judiciaire, conformément au droit applicable dans le pays de résidence de l'expert.

10. DUREE

La durée de la mission est de 90 jours à compter de la signature du contrat.

11. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout dossier de candidature devra comprendre une offre technique et une offre financière.

A. L'OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique devra comporter :

- une présentation du cabinet ;
- une note descriptive de la méthodologie de conduite de la mission et de l'organisation de la mission présentant notamment le chronogramme détaillé d'exécution de la mission et l'étendue des prestations de chaque expert ;

- les références du cabinet pour des prestations similaires dans le domaine d'évaluation d'actifs mobiliers et immobiliers ***(joindre les attestations de bonne fin d'exécution)*** ;
- les expériences et domaines de compétences des Experts du Consultant présentés dans les curricula vitae détaillés, mettant en exergue les missions similaires déjà réalisées ;
- la convention de groupement le cas échéant ;
- les pièces administratives (documents légaux prouvant l'existence du cabinet, quitus social et fiscal ou tout document en tenant lieu) datant de moins de trois mois.

LA PROPOSITION TECHNIQUE NE DOIT PAS CONTENIR DES INFORMATIONS FINANCIERES, SOUS PEINE DE REJET.

B. L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être présentée par projet et hors taxes. La devise doit être le Franc CFA. Elle doit présenter les rubriques suivantes :

- Montant forfaitaire :
  Honoraires (détaillés par expert).

- Montant à justifier :
  - Perdiems (hébergement et restauration) ;
  - Voyages aériens ;
  - Transports locaux ;
  - Frais divers (communication, administration et édition des rapports, etc.).

Les coûts de toutes les activités et intrants décrits dans la proposition technique doivent apparaître séparément. Il est supposé que les activités et intrants décrits dans la proposition technique pour lesquels aucun coût n'est mentionné sont inclus dans le coût des autres activités et intrants. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, étapes ou activités, le coût de chacune d'elle doit apparaître clairement dans l'offre financière.

C. PROCEDURE DE SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'original et la copie de la proposition technique doivent être placés dans une enveloppe cachetée clairement avec la mention « PROPOSITION TECHNIQUE, MISSION D'EVALUATION DES GARANTIES », nom et adresse du Consultant, et un avertissement « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ».

De même, l'original et la copie de la proposition financière seront placés dans une enveloppe cachetée portant la mention « PROPOSTION FINANCIERE, MISSION

D'EVALUATION DES GARANTIES » nom et adresse du Consultant, et un avertissement « NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ».

Ces deux enveloppes cachetées contenant la proposition technique et la proposition financière seront-elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure cachetée. Cette enveloppe extérieure doit porter l'adresse de dépôt des propositions, et un avertissement « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PROPOSTIONS TECHNIQUES ».

TOUTE PROPOSITION FINANCIERE NON PRESENTEE DANS UNE ENVELOPPE SEPAREE PORTANT LES MENTIONS STIPULEES CI-DESSUS ENTRAINERA LE REJET DE LA SOUMISSION.

Les offres technique et financière doivent être fournies chacune en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie, marqués comme tels. En cas de différence, l'original fait foi.
En outre, le soumissionnaire devra joindre un CD ou une clé USB contenant les offres technique et financière.

Par ailleurs, toutes les pages de la proposition doivent être paraphées par un représentant habilité du soumissionnaire.

12. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres, confiée à une commission, se déroulera en deux étapes.

Dans un premier temps, la Commission évaluera les offres techniques sur la base des critères et sous-critères ci-dessous :

a. Qualification générale et aptitude à accomplir la mission : **10 points ;**

b. Conformité du plan de travail et celle de l'approche technique aux Termes de référence (TDR) **30 points** ;

Sous-critères : approche technique et méthodologique (20 points) ; plan de travail détaillé (10 points) ;

c. Marchés similaires (au moins 4) : **20 points**
d. Qualifications et compétences du personnel-clé pour la mission : **40 points** : (i) Chef de mission (20 points), (ii) Expert en évaluation mobilière (10 points) et (iii) Expert en évaluation immobilière (10 points).

Sous-critères : i) qualifications générales (diplômes, formations, nombre d'années d'expérience, (40%); iii) expériences pertinentes pour la mission (50%) ; et iv) connaissance de l'environnement OHADA (10 %).

Total : 100 points

Dans un second temps, sont analysées les propositions financières. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant une note technique supérieure ou égale à 80 points, seront ouvertes et soumises à l'évaluation financière. Les offres financières sont évaluées Hors Taxes.

La proposition financière la moins-disante (Fm) reçoit un score financier maximum (Sf) de 100 points. Les scores financiers (*Sf*) des autres propositions financières sont calculés comme suivant la formule ci-après : **Sf = 100 x Fm/F,** F étant le montant financier de la proposition dont on cherche la note.

Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique (*St*) et financier (*Sf*) pondérés (**0,80** étant le poids attribué à la Proposition technique et **0,20** le poids accordé à la Proposition financière).

Le consultant ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé sera invité aux négociations en vue de l'attribution du marché.

Les offres doivent restées valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des propositions, éventuellement prorogée. Durant cette période, le consultant doit maintenir sa proposition initiale sans changement, y compris le personnel-clé, les taux et les prix totaux proposés.

13. DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française ou anglaise doivent être déposées physiquement à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat du Directeur de l'Administration et des Services Généraux
Bureau 505 D, sis au cinquième étage aile droite de l'immeuble
Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
128, Boulevard du 13 Janvier
B.P. 2704 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 68 64
Adresses électroniques : secretariatdasg@bidc-ebid.org/ichabimougnan@bidc-ebid.org

Au plus tard le **lundi 03 mars 2025** à **10h00mn GMT**. L'ouverture des plis aura lieu, idéalement ce même jour à 10 h30 minutes. Le cas échéant, à une date très proche.

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres reçues après l'heure et la date limite ci-dessus ne seront pas acceptées.

Pour toute demande d'information complémentaire, prière prendre l'attache du Chef Division Services Généraux et du Patrimoine.

ANNEXE 1

Liste des garanties et leur situation

N° PROJET	ACTIF MOBILIER	ACTIF IMMOBILIER	SITUATION	COMMENTAIRE
1	actions d'une société située en Côte d'Ivoire		N/A	Un rapport de valorisation daté de 2019 est disponible
	Fonds de commerce et matériel professionnel	hypothèque sur l'hôtel	Abidjan, Côte d'Ivoire	
2	fonds de commerce et équipements	hypothèque sur les impenses	Bonoua, Côte d'Ivoire	première valorisation
3	fonds de commerce et équipements	hypothèque sur les impenses	Tiébissou, Côte d'Ivoire	première valorisation
	actions d'une société offshore située aux Seychelles		N/A	
	actions d'une société offshore située en Chypre		N/A	
4	équipements		Sougueta, Guinée Conakry	Un rapport de valorisation daté de 2019 est disponible
	Actions d'une société située en Guinée		N/A	
	fonds de commerce		Conakry, Guinée	
5	actions d'une société basée au Burkina Faso		N/A	Un rapport de valorisation daté de 2019 est disponible
	actions d'une société basée en Côte d'Ivoire		N/A	
	actions d'une société basée en Côte d'Ivoire		N/A	
	fonds de commerce et équipements		Bamako, Mali	
6	camions		Bamako, Mali	première valorisation

		Promesse d'hypothèque sur 16 terrains nus et bâtis	Bankassi, Kokofata, Kounda, Yanfolila, Samaya (Mali)	
7	camions		Bamako, Mali	première valorisation
		Promesse d'hypothèque sur 17 terrains nus	Bamako, Banankoro, Ouelessebougou (Mali)	Un rapport de valorisation daté de 2020 est disponible
8	fonds de commerce et équipements		Lomé,Togo	Un rapport de valorisation daté de 2019 est disponible
9	camions		Bamako, Mali	première valorisation